

Version révisée

26 mai 2021

Rapport de conférence

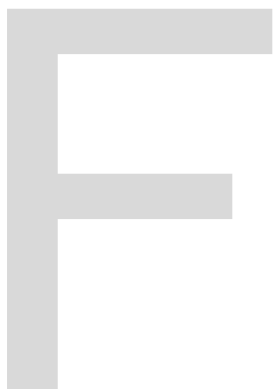
La Décennie d'action pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement témoignent d'une vision internationale du développement durable de plus en plus harmonisée. Ensemble, ces instruments traduisent une volonté de rompre avec les approches cloisonnées et les objectifs sectoriels qui caractérisaient l'ère des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour offrir un paysage plus intégré où tout est lié. Ce nouveau cadre international étant posé, le prochain défi est de mettre en œuvre ces accords de façon cohérente aux niveaux national et local. En septembre 2019, le Secrétaire général de l'ONU a appelé tous les secteurs de la société à se mobiliser dans le cadre d'une décennie d'action pour atteindre les ODD.

2. Adopté en septembre 2015, le Programme 2030 est la déclaration la plus importante de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les multiples défis économiques, sociaux et environnementaux que le monde doit relever. Au cœur du Programme 2030 se trouvent les 17 ODD déclinés en 169 cibles, qui visent à éliminer l'extrême pauvreté et à réduire drastiquement d'autres formes de privations et d'inégalités, tout en plaçant la planète sur la voie du développement durable.

3. Les ODD constituent un cadre intégré dans lequel l'avancement de chaque objectif est tributaire de l'avancement de tous les autres. Le cadre s'applique à tous les pays – pays développés et pays en développement – et exige des mesures volontaires au niveau national ainsi que des mesures collectives dans le cadre d'une coopération internationale. Les ODD traduisent l'importance fondamentale des droits de l'homme et reflètent une vision commune de l'avenir à laquelle tous les pays peuvent aspirer.

4. L'UIP a activement participé aux négociations sur les ODD dans le cadre de consultations parlementaires suivies de plaidoyers devant les commissions concernées de l'ONU et d'autres instances. En conséquence, le paragraphe 45 du Programme 2030 reconnaît explicitement le rôle des parlements pour contribuer à la mise en œuvre des ODD à travers leurs fonctions législative et de contrôle des gouvernements. Dans le cadre du Groupe des amis de la gouvernance en faveur du développement durable à l'ONU, l'UIP a contribué à susciter une forte détermination à "mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous", qui intègrent les parlements, dans le cadre de l'Objectif 16.



5. Approuvés par tous les États membres de l'ONU, les ODD font l'objet d'une adhésion mondiale, et les attentes concernant leur réalisation sont élevées. Cependant, ils ne sauraient se concrétiser sans une forte volonté politique, une stratégie adaptée et des actions citoyennes dynamiques. La contribution la plus importante doit venir des parlements et des parlementaires. Malgré des ressources limitées, l'UIP fait tout ce qui est en son pouvoir en partenariat avec ses Membres et l'ONU pour appuyer la mise en œuvre des ODD au sein des parlements du monde entier.

Travaux de l'UIP sur les ODD

6. L'UIP a adopté le Programme 2030 et ses ODD dès leurs balbutiements. Depuis, elle s'est employée à intégrer les ODD dans sa nouvelle Stratégie pour 2017-2021, en veillant à ce que toutes ses activités y soient conformes ou qu'elles y contribuent directement.

7. La Stratégie de l'UIP consiste en une approche à deux volets. Elle vise d'une part à aider les parlements à institutionnaliser les ODD comme un tout indivisible. D'autre part, la Stratégie prévoit des mesures spécifiques à l'appui des Objectifs les plus pertinents pour l'action de l'UIP, ou pour lesquels l'UIP présente un avantage comparatif, tels que l'Objectif 3 sur la santé, l'Objectif 5 sur l'égalité des sexes, l'Objectif 13 sur les changements climatiques, l'Objectif 16 sur la gouvernance, et l'Objectif 17 sur les moyens de mise en œuvre des objectifs (coopération au service du développement). Mais l'UIP travaille également sur certaines des autres grandes questions, comme la faim et la pauvreté.

8. La ligne de conduite sur l'institutionnalisation vise, à terme, à rendre les parlements "adaptés", c'est-à-dire à veiller à ce qu'ils soient dotés des bons outils institutionnels, juridiques, techniques et politiques pour assurer leurs fonctions législative, de contrôle et de représentation en ce qui concerne les ODD. Il s'agit pour ce faire d'appliquer la méthode d'auto-évaluation et l'outil dédié élaboré conjointement par l'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Cette approche a aidé plusieurs parlements (Fidji, Géorgie, Mali, Serbie, etc.) à définir un plan d'action parlementaire pluriannuel sur les ODD. L'approche de l'auto-évaluation en matière d'ODD entre dans le cadre de la mission générale de renforcement de la démocratie qui incombe à l'UIP.

9. Étant donné que la sous-représentation des femmes et des jeunes dans les sphères décisionnelles politiques et économiques constitue toujours l'un des principaux obstacles aux progrès dans les domaines du développement durable et de la paix, une grande partie des activités que l'UIP mène actuellement dans le domaine des ODD prennent en compte le point de vue des femmes et des jeunes. Il s'agit d'intégrer l'égalité des sexes, les droits des femmes, et les besoins et les intérêts des jeunes, en mettant en avant leurs besoins spécifiques et en plaidant pour des réformes politiques correspondantes.

10. L'objectif sous-jacent des travaux de l'UIP sur les ODD est de donner des moyens aux parlements afin qu'ils :

- disposent des structures et processus internes appropriés pour recenser et soutenir les politiques relatives aux ODD pertinentes pour leur pays
- veillent à ce qu'un plan national sur les ODD visant à incorporer les objectifs mondiaux dans leur droit interne soit établi et à ce que toutes les politiques gouvernementales soient à la mesure des défis que le pays doit relever en matière de développement durable
- légifèrent pour mettre en œuvre le programme de développement mondial afin d'améliorer la vie des citoyens et de protéger la planète
- allouent des crédits budgétaires suffisants et d'autres moyens nécessaires pour faire progresser la mise en œuvre du plan national sur les ODD
- encouragent activement tous les citoyens, en particulier les plus marginalisés et les plus vulnérables, à promouvoir les ODD et à fournir des commentaires sur la mise en œuvre du plan national sur les ODD.

11. Au niveau opérationnel, les travaux de l'UIP sur les ODD peuvent prendre différentes formes – de la tenue d'événements nationaux, interrégionaux et régionaux à l'adoption de résolutions sur les ODD et l'organisation de réunions-débat aux Assemblées de l'UIP, en passant par la publication de notes d'orientation et d'outils. À ce jour, plus de 140 parlements ont participé à des

activées organisées par l'UIP sur les ODD dans le monde. Dans l'ensemble, ces activités permettent de faire comprendre aux parlementaires que les ODD entrent dans le cadre des objectifs nationaux de développement des pays développés et des pays en développement, et ne constituent pas un programme abstrait éloigné de leur réalité quotidienne. Les activités mettent également l'accent sur le rapprochement entre la théorie et la pratique, avec des visites sur le terrain de projets de promotion de la durabilité et de la prospérité.

12. L'organisation de réunions en présentiel n'ayant pas été possible en 2020 en raison de la pandémie, l'UIP a adapté ses actions à la nouvelle situation et a commencé à organiser des webinaires régionaux et des activités de développement des capacités pour les parlements nationaux en ligne. L'accent mis sur les ODD intersectoriels, tels que la santé, continue également de focaliser l'attention sur les principales priorités de développement et sur la manière dont elles contribuent à faire avancer le programme des ODD pendant la pandémie de COVID-19. En outre, le volume croissant des travaux de l'UIP sur les changements climatiques met en évidence les liens entre l'environnement et la réalisation des ODD, par exemple l'intérêt des stratégies vertes pour la reprise après la COVID-19 pour contribuer au développement durable.

13. En outre, l'UIP s'emploie à relier les parlements aux mécanismes de l'ONU visant à évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation des ODD aux niveaux national et mondial et à maintenir la dynamique politique en faveur du Programme 2030. Parmi ces mécanismes fondamentaux figure le Forum politique de haut niveau sur le développement durable de l'ONU, qui se réunit tous les ans au niveau ministériel et tous les quatre ans au niveau des chefs d'État. L'UIP organise une réunion parlementaire à chaque forum politique de haut niveau et contribue aux résolutions et documents pertinents produits par l'ONU. En plus d'examiner différents rapports de l'ONU sur les ODD et de tenir des débats sur les défis et les éventuels changements d'orientation, le Forum de haut niveau rassemble un certain nombre d'examens nationaux volontaires. Les pays participant aux examens nationaux volontaires sont censés évaluer leurs propres progrès en consultation avec les parlements, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, et présenter ensuite leurs résultats au Forum politique de haut niveau.

14. L'UIP a mené une enquête auprès des parlements du monde entier sur le thème *Institutionnalisation des Objectifs de développement durable dans les travaux des parlements* afin d'obtenir et de diffuser des informations sur la manière dont ils organisent leurs travaux en matière d'ODD. Il en est ressorti que les parlements ne jouent pas tous le même rôle dans la mise en œuvre de ces objectifs. Plus de la moitié des parlements sondés ont établi des mécanismes chargés des ODD, mais ce travail n'a été coordonné avec d'autres organes parlementaires que dans un quart des parlements. Par ailleurs, également plus de la moitié d'entre eux ont indiqué que leur gouvernement avait soumis des rapports sur les ODD au parlement.

15. Parmi les nombreuses mesures que prend l'UIP pour maintenir l'attention sur les ODD, il convient de mettre en avant les mesures suivantes :

- Chaque session d'avril de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP est consacrée à un examen des actions parlementaires en faveur des ODD et à un débat sur le thème principal de la session annuelle du Forum politique de haut niveau sur le développement durable.
- En prévision des examens nationaux volontaires pour le Forum de haut niveau, l'UIP explique le processus aux parlements concernés et leur demande de faire rapport (au moyen d'un questionnaire) sur leur participation au cours de la période concernée. Certains rapports destinés au Forum de haut niveau ont été présentés conjointement par des représentants de gouvernement et de parlement.
- Une réunion parlementaire est organisée à l'occasion de chaque Forum pour exposer les points clés de la réunion et encourager l'engagement parlementaire à l'avenir.
- La Commission permanente du développement durable de l'UIP se penche une fois par an sur une question spécifique liée à ses compétences et propose des recommandations au moyen d'une résolution, adoptée par l'Assemblée, qui encadre l'action parlementaire future aux niveaux national, régional et international. Lors des Assemblées de l'UIP, les parlements adoptent diverses résolutions relatives aux ODD élaborées par la Commission.
- Au moyen d'un outil d'auto-évaluation parlementaire élaboré conjointement avec le PNUD, l'UIP aide les parlements nationaux à améliorer leurs propres capacités législatives, de contrôle et de représentation en matière d'ODD (à ce jour, des parlements aussi divers que ceux du Tchad, des Fidji, du Sri Lanka et de la Serbie ont utilisé l'outil). Un certain nombre

de parlements, tels que l'Assemblée nationale du Viet Nam et la Chambre des Représentants de l'Indonésie, et d'organisations parlementaires, telles que l'Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants, ont fait traduire l'outil en langue locale. L'outil est actuellement disponible en 13 langues et c'est la publication de l'UIP la plus traduite.

- Les Parlements membres de l'UIP privilégient l'interaction régionale comme moyen de participer à la mise en œuvre des ODD, d'accéder aux données et connaissances les plus récentes et d'apprendre des expériences des autres parlements. Les 22 séminaires régionaux et interrégionaux organisés à ce jour par l'UIP ont réuni plus de 1 200 parlementaires de toutes les régions du monde. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'UIP organise une série de webinaires régionaux sur la mise en œuvre des ODD en période de pandémie afin de donner aux parlements une occasion d'acquérir des informations actualisées et de discuter des défis communs ainsi que des possibilités de faire progresser la réalisation des ODD.

Tableau de bord et enseignements tirés

16. Le tableau de bord des ODD établi chaque année par l'ONU et des instituts de recherche associés présente des résultats mitigés indiquant des progrès plutôt lents dans l'ensemble. À l'heure actuelle, tous les pays sont confrontés à un certain niveau de difficulté pour réaliser pleinement tous les ODD. Si de nombreux pays font des progrès importants dans la réalisation de plusieurs ODD, d'autres stagnent, voire reculent, sur la voie de l'accomplissement de plus d'un ODD.

17. À l'échelle mondiale, avant l'apparition de la pandémie de COVID-19, l'extrême pauvreté était en baisse, malgré les inégalités qui persistaient à des niveaux très élevés, la faim augmentait, la biodiversité et les écosystèmes de base perdaient leur capacité de régénération, le climat mondial changeait beaucoup plus vite que prévu, et les institutions clés de la démocratie étaient gravement menacées. Résultat, les troubles sociaux et les conflits sont de plus en plus nombreux. Il y avait tout de même des signes encourageants pointaient vers une amélioration de la santé et de l'éducation, un accès accru à l'électricité et une baisse du chômage. Malheureusement, la crise de la COVID-19 et ses conséquences entraîneront sans doute un recul dans ces domaines et aussi dans d'autres, ainsi que des inégalités accrues et de nouvelles situations de vulnérabilité. En plus de ce défi immédiat, la lutte contre les changements climatiques est l'un des domaines d'action les plus urgents et un enjeu prioritaire au niveau international. Cela traduit la nécessité de redoubler d'efforts pour travailler individuellement et collectivement afin d'atteindre l'objectif dans les délais prévus. Le Rapport sur les Objectifs de développement durable 2019 (reliefweb.int/report/world/rapport-sur-les-objectifs-de-d-veloppement-durable-2019) et le rapport 2019 du Réseau des solutions pour le développement durable présentant les indices et le tableau de bord des ODD (www.sdqindex.org/reports/sustainable-development-report-2019) offrent un tableau complet des progrès et des reculs à l'échelle mondiale et par pays.

18. Par définition, les pays développés sont plus en avance, et plusieurs d'entre eux sont en passe d'atteindre la plupart des ODD. Toutefois, les résultats par ODD obtenus par de nombreux pays développés peuvent être moins bons lorsqu'il est tenu compte des retombées sur les pays en développement. Ces retombées (par ex. l'impact des émissions de dioxyde de carbone sur les pays en développement ou les effets d'une fiscalité laxiste propice à l'évasion fiscale) finissent par s'étendre aux pays en développement, ce qui retarde leur développement même.

19. En règle générale, les pays en développement font face à des difficultés accrues pour obtenir des résultats concrets, alors que leur engagement politique envers les ODD peut être plus important que celui des pays développés. Cette plus lente progression des pays en développement tient à un manque de ressources, à des capacités de mise en œuvre limitées (notamment pour la collecte de données et les analyses), à une faible gouvernance, à la fréquence plus élevée des conflits internes ou externes, et, plus récemment, aux effets de la pandémie de COVID-19. En fait, le paradoxe avec la réalisation des ODD est que la capacité à renforcer leur mise en œuvre dans les pays en développement pâtit largement des problèmes mêmes que les ODD cherchent à résoudre. La coopération internationale au développement doit être poursuivie et renforcée, avec la coopération Nord-Sud comme principal canal et la coopération Sud-Sud comme complément.

20. L'expérience de première main de l'UIP auprès des parlements dans le domaine des ODD permet de tirer les enseignements suivants :

- De manière générale, on peut dire que la volonté politique de se mobiliser en faveur des ODD doit être renforcée dans les parlements. Néanmoins, ceux-ci connaissent mieux et s'approprient davantage les ODD que les OMD, leurs prédécesseurs. Cela tient aux vastes consultations sur la teneur des ODD et aux travaux ultérieurs menés par l'UIP et d'autres organisations pour mieux faire connaître les objectifs au sein des parlements. Ce travail doit encore être renforcé car la pandémie de COVID-19 a des conséquences sociales et économiques de grande ampleur, amenant les pays à reconsidérer leurs priorités politiques et leurs investissements, ce qui risque de détourner les ressources et l'attention de la mise en œuvre des ODD. Cependant, malgré ses défis, la pandémie offre aux parlements une occasion de s'assurer que leurs pays alignent leurs stratégies de reprise sur les Objectifs de développement durable et de plaider pour davantage d'investissements dans ce domaine. Cette approche permettra de veiller à ce que les plans de relance post-COVID-19 soient durables et solides à long terme, tout en contribuant à la réalisation des ODD au cours de la décennie en cours.
- Il n'y a pas de solution idéale s'agissant de l'institutionnalisation des ODD au sein des parlements. Certains parlements ont créé des commissions ou des groupes informels consacrés aux ODD, tandis que d'autres ont intégré des ODD précis à des commissions spécialisées existantes. La majorité des parlements doivent encore définir comment s'assurer que tous les ODD trouvent leur place dans leur structure de commissions. Il sera nécessaire pour eux de surmonter les effets du cloisonnement et de considérer les ODD dans leur globalité pour garantir que ces objectifs soient bien intégrés dans leurs mécanismes et mis en œuvre.
- Les résultats des enquêtes de l'UIP présentent un tableau contrasté du rôle joué par les parlements dans la mise en œuvre des ODD. Bien que des exemples de bonnes pratiques soient ressortis, il semble que la mise en œuvre des ODD reste un processus mené principalement par les gouvernements. Les travaux menés en lien avec les examens nationaux volontaires confirment ce constat : seul un tiers des parlements des pays ayant présenté un rapport au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF) avaient été consultés. Cela prouve que beaucoup reste à faire pour que les parlements puissent exercer pleinement leur fonction de contrôle des mesures liées aux ODD et des processus de suivi de ces mesures. Le manque d'inclusion des parlements dans les cadres de gouvernance relatifs à la mise en œuvre des ODD diminue également l'importance de la participation des citoyens par l'intermédiaire de leurs représentants élus.
- La coopération parlementaire régionale et interrégionale est très importante. Presque tous les séminaires régionaux que l'UIP a organisés ces six dernières années ont montré que des parlements d'un niveau de développement analogue ont tout intérêt à se réunir pour échanger les meilleures pratiques, renforcer le dialogue parlementaire et, plus généralement, à se soutenir mutuellement.
- Les changements climatiques constituent l'une des plus graves menaces pour la prospérité et le développement dans le monde. Les activités de l'UIP ont montré qu'il existe une forte volonté politique au sein des parlements de connaître les problèmes liés aux changements climatiques et de jouer un rôle dans la résolution de ces problèmes. Néanmoins, d'importantes faiblesses ont été mises en lumière, telles qu'un manque de connaissances et de capacités pour coordonner les activités avec le gouvernement et pour contribuer efficacement aux processus nationaux en cours pour que les dispositions de l'Accord de Paris soient transcrites dans les lois internes et que des mesures soient prises aux niveaux national et sous-national. Nos parlements ont une responsabilité importante en matière de suivi des progrès que font leurs gouvernements respectifs dans la lutte contre les changements climatiques.
- Les parlements doivent avoir accès à des données de qualité ventilées par sexe, statut minoritaire, âge, région et autres catégories pour pouvoir prendre des décisions politiques éclairées. De nombreux parlements n'ont pas accès à des données indépendantes et fiables pouvant les aider à demander des comptes à leur gouvernement.

Décennie d'action

21. En septembre 2019, le Secrétaire général de l'ONU a appelé tous les secteurs de la société à se mobiliser en faveur d'une Décennie d'action pour atteindre les ODD. Il a invité la société à agir à trois niveaux : au niveau mondial avec une action visant à assurer un plus grand leadership, davantage de ressources et des solutions qui auront plus d'impact sur les ODD ; au niveau local avec une action qui intègre les transitions nécessaires dans les politiques, budgets, institutions et mécanismes de gouvernance des États, des villes et des autorités locales ; et au niveau individuel

avec une action menée par les jeunes, la société civile, les médias, le secteur privé, les syndicats et les universités, entre autres, afin de créer un mouvement irréversible faisant avancer ces objectifs.

22. Malheureusement, la pandémie de COVID-19 a révélé la fragilité de l'humanité, indépendamment des questions de souveraineté, d'idéologie ou de religion. Elle a mis en évidence les effets disparates de ce type de menace mondiale sur toutes les économies quel que soit leur niveau de développement. La pandémie de COVID-19 a donc inévitablement entraîné de sérieux revers en ce qui concerne les efforts déployés pour atteindre les ODD. Nous devons donc faire tout notre possible pour limiter les effets néfastes. Néanmoins, la réponse mondiale face à la pandémie de COVID-19 a également illustré la force et la valeur de l'ingéniosité et de la créativité humaine. Les ODD visent à renforcer la résilience des personnes, des pays et de la planète, et les parlements doivent assumer leur rôle central pour garantir leur réalisation.

23. En 2020, tandis que la Décennie d'action est lancée et que l'Accord de Paris prend effet, les parlements doivent agir, aujourd'hui plus que jamais, pour mettre la planète sur la voie du développement durable. Nombre d'entre eux auront besoin d'être soutenus pour se montrer à la hauteur de leurs engagements dans plusieurs domaines ambitieux, notamment pour éliminer la pauvreté, garantir l'égalité des sexes, parvenir à une meilleure couverture sanitaire et agir résolument en faveur du climat. Une attention particulière devra être accordée aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et aux inégalités qu'elle révèle, notamment en ce qui concerne les questions de genre, la santé, l'emploi et les changements climatiques. Les parlements devront prendre et soutenir des mesures visant à relancer durablement l'économie, afin de répondre aux besoins des citoyens tout en préservant l'environnement.

24. L'UIP et ses Parlements membres devront redoubler d'efforts pour rallier les volontés politiques et mobiliser les parlements autour du Programme 2030, notamment par le biais de plans d'action adaptés aux besoins de chaque pays. Les parlementaires devraient encourager la tenue d'un débat ouvert, public, libre et inclusif dans la société sur l'importance des ODD dans tous les secteurs afin de renforcer la prise de conscience des enjeux et d'accroître la pression en faveur de solutions politiques. Ils doivent avant tout promouvoir des moyens concrets de faire de ces objectifs une réalité, notamment en trouvant des solutions dans les domaines essentiels de la législation et du financement, afin que les ODD soient reflétés dans les budgets nationaux. Dans un esprit de multilatéralisme, les Parlements membres doivent employer la diplomatie parlementaire pour faire avancer le Programme 2030 dans le cadre de forums interparlementaires régionaux et sous-régionaux. Il s'agit d'un élément central du mandat de l'UIP. Il nous appartient à tous de faire de cette vision une réalité pour l'amélioration de l'humanité.